N° 576 CINQ CENTIMES Mercredi 25 Juin 1890

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 12
TOURCOING, rue Varte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES ..... 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES ..... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS ..... 0 fr. 75 —
LOCALES ..... 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING, *au Bureau du Journal*, 12, rue Nationale ; PARIS, à l'*Agence Havas*, place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES pour toute la *BELGIQUE* et la *HOLLANDE*, à la Société anonyme de publicité générale, 104, boulevard Anspach et 3, rue des Teinturiers.

TÉLÉPHONE

LES EXERCICES PHYSIQUES

Si les gouvernements et leurs ministres ne rêvent que guerre, fusils, canons, cadrons et régiments, il était naturel que les écoliers ne dussent bientôt parler, penser et rêver que luttes musculaires, crosse, gouret, cricket et barette. L'un amène l'autre et si les deux doivent nous conduire dans l'espace de cinquante ans à la barbarie, ce sera grandement la faute de la poétique et philosophique Allemagne.

Tout a contribué à la renaissance de l'éducation athlétique, les nécessités de la guerre et les loisirs prolongés de la paix ; mais on ne peut pas oublier que, dès 1868, Victor de Laprade lançait contre nos établissements classiques, contre « ces bagnes » nos lycées et nos collèges, le terrible brûlot de son livre l'*Éducation homicide*.

Qu'on aille volontiers d'un abus à un autre, contraire, je n'en disconviens pas ; mais il est difficile de faire autrement, la mesure étant une prodigieuse et miraculeuse rareté.

J'avais envie de crier l'autre jour, à M. Chalamet, au Sénat : « Prenez garde ! Ne versez pas de l'eau froide sur l'enthousiasme de nos jeunes gens ! » Ils n'ont pas trop de sujets d'enthousiasme, laissez-leur celui-ci, pendant qu'il est tout neuf et chaud encore ; il ne se refroidira peut-être que trop vite.

C'est vrai qu'ils ont l'imagination hantée de leurs concours athlétiques, ils voient en songe des barettes d'or et des bicyclettes ailées parmi les étoiles : mais vous n'espérez plus, je pense, remplacer cela, dans leur tête, par des concours de latin et des combats de scolastique ! Or, il y a dans ces jeunes têtes un certain vide qu'il faut occuper et remplir.

On a fait grand honneur aux fêtes du lendit sur la peloupe de Madrid : le Président de la République a voulu y présider. Toute l'Université y était, M. Gréard, l'un des plus agres réformateurs de ce temps, et qui a toujours su mesurer ses hardiesses, des sénateurs et des généraux, des dames en brillantes toilettes, tout Paris... Théâtre et spectacle, ont dit les censeurs, mais théâtres et spectacles ont toujours eu leur part dans l'éducation nationale. Il y avait là, dans cette assemblée, une petite fraction de l'âme de la patrie. On venait y chercher le mouvement et la vie, la vie animée et combattante, la vue de la jeunesse en joie et en son plein relief, choses que ne donnera pas, on a beau dire, un concours de latin et même de composition française. Et sur ce théâtre, la jeunesse n'exerce pas seulement ses muscles, elle prend aussi possession de sa conscience et de son individualité morale. Reste à diriger cette force quand elle est éveillée.

Nous ne renierons pas les lettres classiques; personnes n'a jamais mieux dit que M. Gréard qu'elles devraient être distribuées surtout à une élite, non de la fortune, mais de l'intelligence, et en proportion variable, non pas en même dose au collège de Ste-Ménéhould et au lycée Louis-le-Grand. L'antiquité classique sera longtemps encore la grande éducatrice, le réconfort des âmes lettrées et le suprême excitant. Pourquoi ? Parce qu'elle est l'Antiquité, parce qu'elle est très loin de nous, qu'elle profite et grandit de toute cette distance et qu'elle oblige ceux qui veulent s'approcher d'elle à se hausser singulièrement. Nous serons peut-être, je ne sais quand, une antiquité classique à notre tour, et plus pittoresque que l'ancienne, pour je ne sais quelle élite à venir.

Hector DEPASSE.

L'ÉLECTION DE SAINT-DIÉ

Profession de foi du général Tricoche

Voici en quels termes le général Tricoche fait appel aux électeurs de la 1re circonscription de Saint-Dié :

Electeurs,

Je ne suis pas un étranger pour vous, car tout soldat, je le sais, a chez vous droit de cité.

D'ailleurs j'étais, naguère, chargé de vous défendre et ce rôle pourrait encore être le mien si jamais vos frontières étaient menacées.

Aujourd'hui, je viens vous mettre en garde contre un ennemi plus dangereux peut-être que tout autre. Je veux parler de cette désastreuse politique qui s'est manifestée lors des dernières élections, dans votre arrondissement, jadis et encore, je n'en doute pas, si fermement attaché aux grands principes libéraux et démocratiques qui sont la base de la République.

Cette déliallance n'a été, sûrement, qu'un mal passager.

Oublions la ; ressaisissons ensemble le drapeau de la France réconciliée, de la France républicaine, éprise à la fois de sagesse et de progrès.

Soldat avant tout, si j'aime la République, c'est parce que je la sais plus capable qu'aucun autre gouvernement d'assurer la liberté, de développer le bien être moral et matériel et de protéger la sécurité et l'honneur de mon pays.

Je considère la réconciliation sociale comme un des éléments essentiels du relèvement de la patrie.

Si vous m'envoyez au Parlement, j'y soutiendrai les intérêts qui nous sont chers à tous : la protection qui est due à notre agriculture, au travail national, à la cause sacrée de l'amélioration du sort des travailleurs de tout ordre, et j'apporterai le concours de ma longue expérience au développement de notre puissance militaire.

C'est là un programme pratique, réalisable et qui peut rallier tous les hommes de cœur sans distinction de parti.

Je suis républicain ; républicain de naissance et de raison ; mais mn République est largeurl ouverte à tous les patriotes sincères et je les convie tous à me suivre !

Vive la France ! vive la liberté ! vive la République !

Général TRICOCHE.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Nos informateurs parlementaires nous télégraphient à la date du 23 juin :

AVANT LA SÉANCE

Commission du Budget

La commission du budget a achevé de dresser le plan financier et d'établir l'équilibre du budget de 1891, en statuant sur les deux derniers points qu'il restait à résoudre : le régime des raffineries et la patente des grands magasins. Pour les raffineries la commission a voté 1° une augmentation de patente, 2° l'établissement d'un droit de raffinage de 2 fr. 75 pour 100 kil. sur les sucres non exportés, 3. l'exercice des raffineurs. Cette réforme donne six millions. Pour les grands magasins, la commission a modifié sensiblement les propositions du gouvernement.

Elle dresse pour le droit fixe une échelle s'élevant graduellement.

Un certain nombre d'établissements moyens seront ainsi sartaxés.

En outre la commission fixe le droit proportionnel au huitième de la valeur locative.

La Commission des douanes

La Commission des douanes s'est réunie aujourd'hui sous la présidence de M. Méline. Elle a repris l'examen du projet modificatif du tarif douanier de la Tunisie.

L'article 3, modifié par le gouvernement, est ainsi conçu :

Les autres articles d'origine et de provenance tunisiennes non dénommés ci-dessus paieront une entrée en France, entrée calculée sur les droits les plus favorables perçus sur les produits similaires étrangers.

Cette réduction est adoptée.

La commission vote une disposition de M. Thomson ainsi conçue :

Les produits devront être importés sur un navire français.

L'ensemble du projet est adopté.

La commission a été saisie d'une proposition de M. Delonde sur l'urgence d'améliorer les relations commerciales de la France avec la Grèce. La commission, entendant laisser au gouvernement toute sa liberté d'action, a prononcé l'ajournement de cette question.

LA SEANCE

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Floquer, président.

L'Affaire de Zanzibar

M. le Président. — J'ai reçu de M. Henri Brisson une demande d'interpellation visant M. le ministre des affaires étrangères sur l'affaire de Zanzibar.

M. Ribot, ministre des affaires étrangères. — Le gouvernement s'expliquera à la prochaine séance sur la fixation du jour et dira s'il peut accepter l'interpellation.

M. Brisson. — Je n'ai pas l'intention d'interpeller le gouvernement sur les négociations pendantes ou futures, mais sur les négociations passées.

Il s'agit de savoir ce qui s'est passé depuis 1886. Comment a-t-on passé de la délimitation des territoires intérieurs de l'Afrique à la prise de possession de l'île ?

En 1862, la France a fait des concessions, puisque le pays de Zanzibar était pour nous un pays de capitulations.

Dans le traité signé entre l'Angleterre et l'Allemagne, c'est tout le territoire de Zanzibar qui est en cause.

Or, ce territoire avait été réservé jusqu'ici.

L'abandon de nos droits aurait, dans toute l'Afrique, une répercussion redoutable pour notre patrie.

Je demande la fixation de la discussion à huitaine. (Très bien).

M. le Ministre des affaires étrangères. — Je viens seulement d'être averti de la demande d'interpellation de M. Brisson.

Il serait impossible d'engager le débat sur le passé, sans qu'il s'étende au présent et à l'avenir.

La vigilance du gouvernement est en éveil, et rien ne sera fait à Zanzibar, sans une entente préalable avec la France.

La Chambre peut donc renvoyer à demain la fixation du jour. (Très bien, très bien).

L'interpellation est fixée à demain avec l'assentiment de M. Brisson.

L'affaire de Vicq

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. du Breuil de Saint-Germain sur les faits qui se sont passés à Vicq, le vendredi 13 juin.

M. du Breuil de Saint-Germain. — Je n'ai jamais été le favori des habitants de Vicq.

J'y suis vu avec si peu de faveur, que j'y ai été solennellement enterré. (Rires).

C'est dire que la manifestation dont il s'agit n'était pas une manifestation réactionnaire ; elle a été menée par les radicaux. (Protestation à l'extrême gauche.)

En tout cas ce sont de braves gens ; je n'en ai que plus de mérite à venir les défendre. (Applaudissements à droite.)

L'orateur raconte l'expulsion des sœurs en agrémentant son récit de toutes les exagérations que la presse cléricale a déjà éditées.

Réponse de M. Constans

M. Constans, ministre de l'intérieur. — Je demande à faire le récit de ce qui s'est passé à Vicq.

Je serai moins dramatique que l'honorable interpellateur. (Exclamations à droite. Rires à gauche).

L'institutrice de Vicq étant morte, le préfet a prévenu le maire de Vicq que, conformément à la loi, la laïcisation s'imposait.

M. Freppel. — Je demande la parole. (Mouvement.)

M. Constans, ministre de l'intérieur. — Une institutrice laïque fut nommée, et un arrêté fut pris par mon collègue de l'instruction publique.

Cet arrêté a été notifié au maire dans les formes légales.

Le conseil municipal a invoqué l'article 67 de la loi de 1886, alors qu'en réalité, c'est l'article 19 qui est applicable dans l'espèce.

La laïcisation aurait dû avoir été évitée, car la loi Dupont-Gilly a été faite, et faite régulièrement.

La supérieure des sœurs de Vicq a été prévenue, le 12 juin le préfet a donné l'ordre d'installer l'institutrice laïque.

La sœur, étant ce jour-là en villégiature, en remit au lendemain cette installation.

Le maire, auquel le préfet demande son concours, le refuse : l'inspecteur primaire se présente devant la porte de l'école avec l'institutrice et deux gendarmes.

Deux cents personnes qui stationnaient en cet endroit forment barrière à l'entrée des locaux ; on en tolère quelque temps les gendarmes viennent se rétrograder dans la mairie.

Trois brigades de gendarmerie se rendirent alors à Vicq, avec le secrétaire général de la préfecture et le sous-préfet.

Tout le monde rend hommage à la modération de ces fonctionnaires, qui ont fait tous leurs efforts pour empêcher que l'incident ne prît d'autres proportions.

Vous voyez là, de la part de la population, une manifestation loyale ?

Voix à droite. — Oui, la plus glorieuse de leur part, et la plus offensive de votre part.

M. Constans. — Ce n'est pas l'intérieur. — L'institutrice religieuse s'est décidée enfin à laisser entrer les gendarmes dans l'école et à en ouvrir la porte.

Voilà les faits dans toute leur simplicité.

M. Malzac. — Ils sont déplorables. (Très bien à droite. Bruit à gauche.)

M. Constans. — Il est en effet déplorable de voir des citoyens s'armer ainsi contre la loi. (Applaudissements à gauche).

Il y a eu des actes de rébellion et une information régulière est ouverte contre les mêmes. (Applaudissements à gauche).

Le procureur général a déjà procédé à une enquête.

Les plus violentes de ceux qui s'opposaient à l'exécution de la loi avaient déjà subi des condamnations. (Exclamations et rires à gauche.)

On a parlé de blessures : une enquête a établi qu'il n'y avait pas eu de blessure.

Les prétendues victimes étaient, au moment de l'enquête, occupées aux travaux des champs. (Rires à gauche).

On a parlé d'apaisement, continue le ministre.

Si nous appelons apaisement, l'application des lois qui vous sont spécialement chères, je ne puis être d'accord avec vous. (Applaudissement à gauche. Mouvements divers à droite).

M. Paul de Cassagnac. — S'il y en a encore d'aveugles parmi nous, c'est qu'ils le voudront bien.

M. Constans. — Le gouvernement ne veut traverser personne mais il entend appliquer toute la loi (Nouveaux applaudissements à gauche. Exclamations ironiques à droite).

Le préfet a fait son devoir ; le gouvernement ne peut le blâmer (Très bien à gauche).

La loi a été appliquée comme elle l'est partout.

M. Le Provost de Launay. — Excepté à Paris.

M. Constans. — On a parlé de Paris ; de même Paris ce que je dois faire à Paris et vous avez la bonne et généreuse pensée de me dire, si, il y a longtemps, vous m'en félicitez (Vifs applaudissements à gauche et au centre).

Déclaration de M. Lemercier

M. le comte Lemercier dit qu'il n'aurait pas voté la loi scolaire, s'il avait été depuis quand elle a été discutée ; mais celle ci existe et tant qu'elle existera, il faudra la respecter. Cependant on ne peut oublier que le cabinet actuel, dans sa déclaration, a promis de faire une politique de tolérance et d'apaisement.

Ce sont des gens de bon apaisement que le parti républicain a remporté la victoire dans la dernière lutte. Si les Français veulent s'entendre pour ne s'occuper que des intérêts de la Patrie, la France aura bientôt la place qui lui appartient dans le monde.

Discours de M. Freppel

M. Freppel dit qu'il y a dans cette affaire une question de principe que le ministre de l'intérieur a tranchée avec trop d'insouciance. M. le ministre a prétendu que le gouvernement n'a fait qu'exécuter la loi et qu'il ne pouvait pas laïciser l'école de Vicq. C'est une erreur.

L'article 67 dit qu'il sera sursis à l'application de la loi quand il y aura lieu de pourvoir à l'établissement de l'école, et encore qu'il sera sursis à titre provisoire une institutrice congréganiste en attendant que l'installation de la nouvelle école permette de nommer une institutrice laïque.

Dans le cas de la commune de Vicq, devant la volonté expresse du testateur, il était certain que la laïcisation rendrait nécessaire la création d'une nouvelle école. Il fallait donc nommer une institutrice congréganiste pour tout le temps que l'action des héritiers restera ouverte, c'est-à-dire pour deux ans.

L'orateur dépose une proposition de loi aux termes de laquelle aucune laïcisation d'école primaire ne pourrait plus être décrétée sans l'avis conforme du conseil municipal (Applaudissements à droite.)

M. Bourgeois conteste l'interprétation de M. Freppel. Si l'article 67 devait être appliqué à toutes les hypothèses, il serait inutile d'inscrire à l'*Officiel* l'avis de laïcisation qui permet aux intéressés de faire valoir leurs droits. Il déclare en terminant qu'il poursuivra l'application de la loi dans toutes ses dispositions (Applaudissements à gauche).

M. de Lamarzelle espère qu'un arrêt du tribunal chassera bientôt la personne installée par la force, car en France le droit primera la force. Les choses se seraient passées autrement si M. Constans eût été ministre de l'instruction publique. (Rires).

Les ordres du jour

M. le président dit qu'il a reçu sept ordres du jour dont il donne lecture. Les uns expriment la confiance, les autres le regret.

Voix diverses : L'ordre du jour pur et simple ! Non ! non !

M. de Freycinet déclare se rallier à l'ordre du jour de confiance de M. Guyot-Dessaigne qui est ainsi conçu :

« **La Chambre, approuvant la conduite du gouvernement et comptant sur sa sagesse et sa fermeté pour assurer l'application des lois scolaires, passe à l'ordre du jour. »**

L'ordre du jour pur et simple, qui a la priorité, est mis aux voix.

Il est repoussé par 326 voix contre 210.

L'ordre du jour de M. Guyot-Dessaigne, est adopté par 310 voix contre 166.

La proposition de M. Freppel

M. le président rappelle qu'une proposition de loi a été déposée au cours de la séance par M. Freppel.

Une voix à gauche. — Nous demandons l'urgence et la discussion immédiate.

M. Freppel et de Mackau, sans repousser l'urgence, combattent la discussion immédiate.

M. de Mackau demande que la proposition de M. Freppel soit soumise à un examen approfondi.

M. Lockroy répond que la question est jugée par les électeurs.

La discussion immédiate est demandée par 276 voix contre 236.

M. Freppel doute que les orateurs pour ou contre la proposition soient prêts. Le corps électoral a seul pas prétendu connaître de M. Lockroy sur la question.

M. Méline lui-même, dans son programme électoral s'est montré partisan de la modification de la loi scolaire. Enfin la question mérite une discussion sérieuse et non un examinolg. (Applaudissements à droite.)

M. Méline explique le sens libéral de sa déclaration aux électeurs.

M. Loreau reproche à la majorité de vouloir étouffer le débat. Un les accusera telle qu'elle est, et un abandonné dangereux et il y a intérêt pour la République à la modifier.

M. Loreau propose un vote dans le sens exprimé par le Conseil général de son département.

M. Delattre dit qu'il a signaté de la loi de 1889.

M. Malatra n'admet pas qu'on s'empare d'un immuable comme on l'a fait à Vicq, sous la prétexte de rouvrir les parties en cause devant le tribunal. C'est pourtant comme dédit, mais ce n'est pas convenable.

M. Lockroy proteste contre la tactique de la droite, qui consiste à remettre en discussion les lois sanctionnées par le suffrage universel (Violentes exclamations à droite).

M. de La Ferronays dit que le parti républicain foule aux pieds toutes les libertés (Protestations à gauche).

Le président fait remarquer qu'on fous cas il ne foule pas aux pieds la liberté de la tribune. (Applaudissements à gauche).

M. Bernis dit que le président devrait descendre du fauteuil s'il veut discuter.

Ce président déclare qu'il ne discute pas mais qu'il exerce de rappel à la Chambre au silence.

M. Malzac dit alors : « Le président devrait commencer par se faire. » (Vives protestations à droite et à gauche).

Le président, avec beaucoup de dignité, déclare n'avoir rien entendu.

M. de Lafeyronnays dit que le pays sera juge de ce que fait la Chambre de sa volonté.

La clôture est prononcée.

Le Vote

La Chambre décide par 321 voix contre 236 qu'elle ne passera pas à la discussion des articles.

La séance est levée.

Séance demain.

La question de Zanzibar

Paris, 23 juin. — **Des explications satisfaisantes ont été échangées entre le cabinet de Londres et celui de Paris, au sujet de la question de Zanzibar.**

Ces explications ont eu lieu d'abord dans une entrevue qu'a eue notre ambassadeur à Londres, M. Waddington, avec le chef du Foreing office, et ensuite dans une conversation que lord Lytton, ambassadeur d'Angleterre à Paris, a eue samedi soir avec M. Ribot.

Ajoutons qu'une note écrite sera prochainement adressée par le gouvernement de la Reine au gouvernement français, au sujet de Zanzibar.

Faits Divers Télégraphiques

De nos correspondants spéciaux

PRISONNIERS ÉVADÉS. — Saint-Lo, 23 juin. — Cinq prisonniers de la maison d'arrêt de Coutances se sont évadés pendant la nuit, par les toits, à l'aide de leurs draps de lit.

Le côté curieux de cette évasion est que les prisonniers en fuite sont partis en chemise.

La gendarmerie les recherche activement.

UN ASSASSIN SENTIMENTAL. — Berlin, 23 juin. — Un nommé Gruettner, demeurant à Neuenberg (Prusse), négociant retiré après fortune faite, a assassiné sa femme en lui brisant le crâne pendant qu'elle dormait et en lui coupant ensuite la gorge.

La veille du crime, il avait acheté un grand nombre de fleurs, qu'il a déposées sur le cadavre de sa femme avant d'aller se constituer prisonnier. Il a déclaré au magistrat que s'il avait assassiné sa femme, c'est qu'elle était dans la crainte de la laisser dans la misère, attendu que sa fortune est compromise.

UN VIOLENT ORAGE. — Rome, 23 juin. — Un violent orage a éclaté aujourd'hui sur Foggia. La foudre a tué sept personnes et blessé cinq dans une ferme près de Rosetl.

IMMENSE INCENDIE. — Nantes, 23 juin. — Un incendie a détruit complètement la fabrique de tapisserie Billard. Les pertes sont évaluées à 200,000 francs. Des centaines d'ouvriers sont sans travail.

Nouvelles Étrangères

LE TRAITÉ ANGLO-ALLEMAND

Londres, 23 juin. — Aujourd'hui à la Chambre des communes, M. Cameron a interpellé le gouvernement sur le traité anglo-allemand en ce qui concerne Zanzibar.

M. Fergusson a répondu qu'une enquête a été établie en 1862, entre la France et l'Angleterre sur Zanzibar mais que le gouvernement anglais ne considère point comme une atteinte à cette entente la prise de possession avec le comptoir allemand du sultan.

UNE ALLOCUTION BELLIQUEUSE de Guillaume II

Postdam, 23 juin. — L'empereur est parti du nouveau palais à la tête du régiment des gardes du corps. Il était son entrée dans la ville richement pavoisée. Le service divin a eu lieu dans le parc. M. Richter, aumônier militaire, officiait. Parmi les personnages présents, on remarquait l'impératrice Augusta Victoria et l'impératrice Frédéric.

L'empereur a adressé une allocution au régiment et il a déclaré que tant que les gardes du corps le surveillaient, il n'aurait pas considéré jamais une bataille comme perdue.

Le colonel a répondu en portant trois toasts à l'empereur, après un discours prononcé par l'aumônier, l'empereur a fait défiler deux fois le régiment devant les impératrices et a salué ensuite les autres personnages princiers.

LE CHOLÉRA

EN ESPAGNE

Extension de l'épidémie

Madrid, 22 juin. — Malgré les précautions prises par les autorités et leur zèle, le choléra s'est propagé dans différents villages de la province de Valence, les cordons sanitaires sont inutiles, dix villages sont infestés, des cas suspects sont constatés dans la ville de Valence.

Le conseil des ministres s'occupera exclusivement de la question de l'épidémie.

La déclaration officielle du choléra est attendue.

LES TERRORISTES RUSSES

Complot allemand

Au cours des nombreux interrogatoires que le juge d'instruction leur a fait subir, les jeunes nihilistes russes ont déclaré qu'ils avaient été excités à fabriquer des bombes par un individu qu'on sait aujourd'hui être un allemand sur le compte duquel des renseignements très intéressants sont venus de Genève.

L'agent provocateur qui a trouvé des dupes parmi les réfugiés russes à Paris, n'en est pas à son coup d'essai. Depuis plusieurs années, il est connu sous le nom de Landesin, mais on croit que c'est un anagramme qu'il a choisi pour la désinence russe du mot. Son véritable nom serait Landelsen et se trouverait porté sur le registre des auxiliaires de la police allemande.

Or, Landesin ou Landelsen est le seul et véritable instigateur de l'affaire des bombes

---

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 9

PARADIS PERDU

PREMIERE PARTIE

UN CRIME DE MÈRE

— En vain celui-ci la suppliait-il. Elle restait indifférente. Couchée en son lit ou sur une chaise longue, elle ressassait son malheur, s'en nourrissait pour ainsi dire, ayant l'image de Renaudière à l'esprit comme la hantise d'un cauchemar, de la première à la dernière heure des jours et des nuits.

Elle payait cher le bonheur passé... Et maintenant que le malheur était venu pour elle, ce bonheur lui parissait plus grand encore, plus parfait, plus désirable...

Elle tomba dans une torpeur qui inquiéta son mari.

Il fit venir le docteur Bourguell.

Fernande avait sa grossesse. Elle n'avait pas d'autre moyen d'expliquer l'étrangeté de sa conduite. Et Bourguell rassura Villadon en lui disant :

— En somme ne vous phighez pas trop. La vie continue d'être bien équilibrée pour vous. Vous avez perdu un enfant. Votre femme s'apprête à vous en rendre un autre. Réjouissez-vous donc. Seulement elle est fort mal, votre femme. Elle me semble extrêmement fatiguée. Elle a besoin de distractions. Elle a besoin d'être aimée surtout. Je compte sur vous pour cela, mon cher Villadon.

— Oh ! docteur, ne savez-vous pas que je l'adore ?

— Eh bien, continuez.

Bourguell parti, Villadon se précipita chez sa femme. Il tomba à ses genoux. Il lut embrasse les mains.

— Est-ce vrai, Fernande, ce que le docteur vient de dire.

Très pâle, demi-morte de rage, de honte, elle répond :

— C'est vrai.

— Et vous ne vous en réjouissez pas avec moi ?

— Si, Urbain, j'en suis heureuse.

Chère femme... Et tu me le cachais?... Et il a fallu que ce fut Bourguell qui en ait reçu la première confidence. Méchante, Pourquoi ?

— Je voulais être certaine, je ne voulais pas vous retirer plus tard votre bonheur, si je m'étais trompée.

Et pendant qu'il l'embrasse, qu'il la serre dans ses bras, elle murmure :

— Quelle atroce comédie ! N'en mourrai-je donc pas.

Et tous les jours, elle fut obligée le feindre la joie la plus vive pour répondre à la joie qu'elle voyait chez son mari.

Et elle désirait la mort, alors qu'elle pressait sourire, la mort qui l'eut emportée dans le néant...

Ce fut un tête encore qu'elle mit au monde.

Mais, comme dans un tragique moment, dans les larmes et les révoltes, le pauvre petit portait sur sa figure la marque éternelle des tourments par lesquels avait passé la mère. Les enfants du crime sont souffreteux et déjetés. Celui qui venait de naître semblait porter le stigmate de la réprobation. Ses traits étaient ravagés, vieillis. Une épaule bombée devait le rendre à peu près bossu. Il avait un front énorme.

Quand elle entendit le premier vagissement de cette créature, condamnée à souffrir dès son apparition dans la vie, la mère détourna la tête.

Elle ne voulait pas le voir. Elle ne voulait pas l'entendre.. Elle était épouvantée à l'idée d'avoir désormais, sous les yeux, sans cesse et pour toujours, le vivant souvenir de Renaudière, la preuve du crime, l'excitation constante à la vengeance.

Mais quand la nourrice lui présenta le petit dans des langes, quand elle vit cet être innocent, dont elle était mère, qui payait déjà la faute commise par la déformation de son corps son cœur se fondit ; elle pleura, prit l'enfant dans ses bras et l'embrassa.

Elle était mère avant tout.

Et l'instinct maternel de sa divinations étranges. Elle prévoyait que la vie serait lourde à celui-là... Elle avait l'instinctive crainte qu'elle serait un jour seule à l'aimer.

— Il faudra bien que quelqu'un l'aime, se disait-elle. Qui serais-ce... si ne n'était moi.

Villadon voulait qu'on l'appelât Henri.

Mais la mère conservait trop le culte de l'enfant mort pour consentir de le remplacer, même en apparence, par le fils de Renaudière. Appeler Henri cet enfant, cela lui aurait semblé un sacrilège, une insulte faite à l'amour immortel qu'elle éprouvait pour son mari.

Il reçut le nom de Noël.

Elle le voulait ainsi, parce qu'elle voulut être jusqu'au bout, dans sa vengeance, parce qu'elle s'était juré que jamais le pardon ne descendrait dans son cœur.

Des mois s'écoulèrent, puis des années. Et le temps qui passait n'apportait pas beaucoup de changement à la situation qui lui était faite, et ne modifiait pas beaucoup sa mystérieuse douleur.

Le souvenir restait aussi vif, la haine aussi violente.

André avait grandi. Il ressemblerait au père, prononcait les mots doux, comme Villadon, d'avoir comme lui l'intelligence large et élevée.

Noël, maintenant, avait cinq ans.

Les années écoulées avaient accentué la conformation défectueuse de ses épaules.

Son visage frappait par une laideur singulière, sympathique.

Son front, surtout, à lui aussi, une intelligence élitée, et ses yeux noirs et profonds paraissaient promettre qu'ils ne se voileraient jamais sur de mauvaises pensées, qu'ils regarderaient en face et bien franchement.

Il était docile avec sa mère, laborieux, aimant beaucoup André et Villadon.

Quant à Fernande, c'était de l'adoration que ce délabrité de la nature avait pour elle, une adoration presque maladive. Il ne pouvait souffrir d'être séparé d'elle. Alors, il était inquiet et triste, ne retrouvant son calme, ne retrouvant sa joie que lorsqu'il la revoyait.

Fernande avait fini par l'aimer comme son autre fils ; il y avait bien, dans cet amour maternel, un peu de pitié pour ce petit infirme, mais son affection n'en était que plus vive. Elle n'avait pas résisté longtemps à l'entraînement de son cœur.

C'était elle qui veillait à l'éducation d'André et qui avait, en même temps, surveillé les premiers pas de Noël.

Noël, si petit qu'il fût, avait montré la douceur de son caractère, sa gentillesse, par mille caresses enfantines.

Quand il ne savait point parler encore, il prenait les mains de sa mère et les embrassait en riant.

Quand il put prononcer quelques mots, il restait alors en extase devant sa mère, lui souriant, caressant les siens de Fernande, — c'était sa caresse favorite, — et disant :

— Je t'aime beaucoup, maman, oui, je t'aime beaucoup.

Quelque soupons n'avaient traversé l'esprit du comte, et il aimait Noël comme il aimait André. Il ne faisait point de différence entre eux. Si, pour, mais elle était amoindrie, comme chez Fernande, elle se changeait en pitié qui l'attendrissait, lui, l'homme robuste, élégant, admirablement fait, devant le petit déjeté et faible.

C'était donc ainsi que s'écoulait la vie de Fernande, son point heureuse, non point même tranquille, car elle redoutait toujours qu'un hasard ou une méchanceté révélât le passé à son mari.

Mais sa vie s'en allait, journées par journées, dans une sorte d'anéantissement, de torpeur, dont la réveillait parfois, comme un coup de fouet réveille une bête endormie, la vue soudaine de Renaudière, rencontré tout à coup, et qui faisait bouillonner dans le fond de son cœur tous les ferments de haine amassées depuis longtemps.

Renaudière s'était marié et il avait lui-même une fille, adorable enfant dont la mère était devenue paralysée, presque impotente, depuis ses couches.

Fernande n'allait pas souvent au village, et lorsqu'elle s'y rendait, c'était pour assister à la messe, on le sait. André l'accompagnait toujours et à plusieurs reprises il avait aperçu Gillette jouant avec d'autres enfants on promenée par une domestique.

— Oh ! maman, comme elle est gentille, cette petite, avait-il dit naïvement.

La mère n'avait rien répondu et elle était passée en se hâtant. Elle savait que Gillette avait pour père l'homme tant haï, et elle haïssait la fille comme Renaudière.

Cette scène se renouvela plusieurs fois.

— Maman, disait André, regarde, la voilà, tiens. La petite fille...

Elle l'entraînait bien vite.

A la fin, André avait réussi à connaître le nom de la fillette. Comment ? On ne le sut jamais. Et c'était par son nom, maintenant, qu'il la désignait.

— Ah ! voilà Gillette... Bonjour, Gillette, criait-il d'aussi loin que l'enfant pouvait l'entendre.

Il y a sans doute une franc-maçonnerie entre ces petits, car bientôt ce fut au tour de Gillette de répondre au salut amical du fils de Villadon.

— Bonjour, André...

La connaissance était faite.

Fernande, irritée, avait grondé l'enfant.

— Je te défends de saluer cette petite.

— Oh ! maman...

— Je te défends de lui adresser la parole...

— Elle est si gentille, regarde-la donc, maman.

— Je te défends de l'appeler par son nom.

— Mais ce que je fais mal ?

— Oui.

— Comment cela ?

— Qu'il me suffise de te dire que je le te défends.

— C'est bien, mère. Ne sois pas pas fâchée.

Ils montaient en voiture.

Au loin, on entendait encore l'argentine voix de Gillette qui criait de toutes ses forces :

— Bonjour, André...

Elle disait: *Bonjou... Andé...*

Il ne répondit rien, cette fois, les yeux un peu gros et la lèvre dessinant une moue.

Mais il était trop tard pour empêcher cette fatalité, pour effacer le souvenir de ces rencontres !

Les deux enfants ne devaient s'oublier jamais.

Fernande sentait vivement tout le danger de ce voisinage. Elle était lourde à son cœur la présence de Renaudière non loin d'elle. Après avoir combattu, dans les premiers temps, contre l'horreur de vivre ainsi auprès de ce misérable, elle avait entrepris de décider son mari à quitter les Bergeroux. Quel prétexte invoquer ? Sa santé compromise ? Elle était très puissante. L'adversité l'avait si rudement atteinte qu'elle était abattue. Mais si l'âme traversait mille tortures, le corps ne souffrait pas. La santé de ses enfants ? Ils étaient bien portants tous les deux. La santé de Villadon ? Il était robuste comme un chêne.

Elle avait essayé pourtant.

Un soir, elle avait interrogé tendrement :

— Vous voulez partir ? Vous voulez quitter cette Sologne que vous aimez tant, où nos enfants sont nés ? Vous voulez quitter ces vieux que nous avons trouvé aride et désert et que nous laissions fertiles, heureux, vivant et joyeux ? ... Vous voulez quitter ce château où nous avons été si heureux, où nous avons tant pleuré, aussi, à la mort de notre cher Henri ? Vous voulez vous éloigner du cimetière où il repose ?... Ah! ma chère Fernande, y pensez-vous ?

Pendant plusieurs jours, elle n'osa plus faire de tentatives. Elle y revint, mais elle fut si certaine du profond chagrin qu'il en ressentirait, qu'elle finit par se résigner.

— S'il en est un de nous deux qui souffrir, se dit-elle, n'est-il pas juste que ce soit moi.

Et il n'en fut plus question.

Cependant Villadon, surpris d'un changement si brusque et si inexplicable survenu dans disposition de sa femme, avait cherché les son indiscrètement.

Elle adorait ses enfants. Il se sentait aimé de sa femme. Il voyait — tous les jours il en avait des preuves — combien Fernande s'intéressait à ses travaux. Pourquoi, dès lors, avait-elle voulu partir ?... Comment, surtout, pouvait-il se faire qu'elle n'eût pas trouvé une bonne raison à lui donner.

(A suivre.) JULES MARY.